

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire qui a eu lieu le 15 décembre 2023, à 9 h, dans l'édifice des salles de classe (C-203) ou sur Zoom

Présences	Absences
<p><u>Membres ayant droit de vote</u> Barbeau, Jay Barry, Aaron Cameron, Vernon, président Embleton, Sheila, rectrice et vice-chancière par intérim Harquail, David Kurkimaki, Laura Manitowabi, Tammy Olufowobi, Similoluwa Ramakko, Brian Tavafi, Medhi</p> <p><u>Membres sans droit de vote</u> Bassett, Shannon, Sénat Colin, Fabrice, APUL Fenske, Tom, SEUL Gorham, Robyn, APUL Sbaa, Nawfal, AEF Scott, Dan, Sénat Teller, Meredith, APAPUL Vincent, Danielle, secrétaire de l'Université</p>	<p><u>Membres ayant droit de vote</u> Eshkawkogan, Kevin Guay, André Recollet, Angela</p> <p><u>Membre sans droit de vote</u> Motamedi, Monica, SCFP</p>
<p><u>Observateurs (personnes-ressources)</u> Ayub, Komal, StrategyCorp Beaudry, Dominic, vice-recteur associé à l'enseignement et aux programmes autochtones Boyer, Céleste, conseillère juridique générale Brouwer, Brenda, vice-rectrice principale aux études par intérim Chartrand, Amanda, étudiante et présentatrice Chowdhury, Nabiha, StrategyCorp Eger, Tammy, vice-rectrice à la recherche Gunn, John, professeur et présentateur Lalonde, Benoit, étudiant et présentateur Lavallée, Normand, vice-recteur associé aux services financiers Leclerc, Renée, adjointe administrative de direction, Secrétariat de l'Université Lehtimaki, Shauna, directrice de la planification institutionnelle Lepage, Adam, étudiant et présentateur Loreto, Chris, StrategyCorp Morin, Avery, étudiante et présentatrice Nicholls, Taylor, étudiante et présentatrice Piché, Michel, vice-recteur intérimaire aux finances et à l'administration Tardif, Nicole, coordonnatrice de programme, École des mines Goodman Tremblay-Croxall, Louise, directrice de la planification et de la budgétisation Veld, David, vérificateur, BDO</p>	

SÉANCE FERMÉE

Le président du Conseil des gouverneurs (« le Conseil »), M. Vernon Camerons, déclare la séance ouverte à 9 h 2 et la secrétaire de l'Université, Mme Danielle Vincent, confirme qu'il y a quorum. M. Cameron reconnaît le Traité Robinson-Huron de 1850 et que l'Université Laurentienne se trouve sur les terres traditionnelles des Atikameksheng Anishnawbek. Il indique que, puisqu'il s'agit d'une séance fermée, toutes les discussions et tous les documents doivent rester confidentiels.

POUR DÉCISION ET INFORMATION

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Brian Ramakko, appuyé par M. Jay Barbeau, que l'ordre du jour soit adopté dans la forme modifiée.

Adopté à l'unanimité

2. Déclaration de conflits d'intérêts

M. Cameron invite les membres à indiquer des conflits d'intérêts. Il est souligné que le membre du Conseil, M. David Harquail, avait déclaré un conflit potentiel d'intérêts qui peut survenir à l'occasion si les discussions en venaient à porter sur le traitement réservé aux fonds de dotation et (ou) les contributions différées. Aucun autre conflit d'intérêts n'est déclaré.

3. Questions de la rectrice (compte rendu verbal)

M. Cameron invite la rectrice et vice-chancelière par intérim, Mme Sheila Embleton, à présenter cet article. Elle souligne quelques éléments de ses rapports de novembre et de décembre 2023 au Sénat qui figuraient dans la documentation de la réunion, notamment l'état de la transformation opérationnelle de la Laurentienne, la publication récente du rapport du Groupe d'experts du ministère des Collèges et Universités (MCU) et l'annonce récente du gouvernement fédéral de son intention de restreindre le nombre de permis d'études accordés aux étudiants de pays étranger, ce qui, de l'avis de Mme Embleton, pourrait avoir une incidence importante sur le secteur de l'enseignement postsecondaire.

4. Comité des finances et des biens immobiliers

4.1 Pour information : Galerie d'art de Sudbury

Le président du Comité, M. David Harquail, invita la vice-rectrice aux finances et à l'administration, Mme Sylvie Lafontaine, à s'exprimer sur ce point. Elle fait savoir qu'un rapport, qui devrait être reçu d'ici la fin de décembre 2023, précisera les besoins en réparations dans l'édifice hébergeant la Galerie d'art de Sudbury, ainsi qu'une estimation des coûts des travaux et un calendrier du projet. Elle indique également que, vu les défaillances structurelles de l'édifice, la Galerie d'art de Sudbury est fermée depuis le 6 octobre 2023 et que toute la collection des œuvres d'art a été relogée sur le campus de l'Université, dans un lieu convenable, sans que des frais soient imputés à la Galerie d'art de Sudbury.

4.2 Pour information : Rapport sur le Plan quinquennal d'entretien différé et de renouvellement des installations

M. Harquail invite Mme Lafontaine à présenter ce point. Elle signale que la documentation de la réunion comporte une liste détaillée des projets, précisant que ceux figurant sur la liste d'origine approuvée par le Conseil en mai 2023 vont bon train, et que tous les travaux d'entretien différé restent dans les limites du budget, malgré des réparations d'urgence non planifiées.

5. Comité des ressources humaines

5.1 Pour approbation : Convention collective avec l'APUL - Conseillers étudiants

Le président du Comité, M. Aaron Barry, invite Mme Lafontaine à présenter ce point. Elle explique que l'objet est la ratification de la première Convention collective du groupe des conseillers étudiants, représenté par l'Association des professeurs de l'Université Laurentienne (APUL). Dressant le contexte, elle rappelle que les travaux ont commencé en avril 2020, qu'un mandat a été demandé en février 2023 et qu'il a été approuvé par le Comité des ressources humaines du Conseil en novembre 2023.

En réponse à une question, une discussion s'ensuit sur les dispositions de l'entente et la concordance avec l'actuelle Convention collective de l'APUL.

En l'absence d'autres questions ou commentaires, la résolution est examinée dans la forme présentée.

Il est proposé par M. Brian Ramakko, appuyé par Mme Laura Kurkimaki,

QUE, comme recommandé par le Comité des ressources humaines et présenté à l'assemblée du 15 décembre 2023, le Conseil des gouverneurs approuve l'entente collective proposée du groupe des conseillers étudiants qui a été signée à la suite des négociations avec l'APUL.

Adopté à l'unanimité

5.2 Mise à jour sur les relations de travail

M. Barry invite Mme Lafontaine à présenter cet article. Elle fait le point sur les relations de travail avec le Syndicat des employés de l'Université Laurentienne (SEUL), y compris le calendrier des négociations.

6. Comité de vérification et de gestion des risques (compte rendu verbal)

6.1 Pour information : Recommandations touchant la vérification et contrôles internes

M. Cameron invite Mme Lafontaine à présenter cet article. Elle fait le point sur les progrès de la mise en œuvre des recommandations formulées à l'issue de la dernière vérification externe de la Laurentienne.

7. Comité de gouvernance (compte rendu verbal)

7.1 Pour approbation : Nomination de nouveaux membres du Conseil

M. Cameron invite la présidente du Comité de gouvernance, Mme Laura Kurkimaki, à présenter cet article. Elle présente les trois candidats potentiels au Conseil de gouverneurs, indique que la documentation de la réunion contient des renseignements sur ceux-ci et souligne qu'ils seraient d'excellents membres en raison de leurs impressionnantes compétences.

En l'absence d'autres questions ou commentaires, la résolution est examinée dans la forme présentée.

Il est proposé par M. Aaron Barry, appuyé par M. Jay Barbeau,

(a) QUE, comme recommandé par le Comité de gouvernance et présenté à l'assemblée du 15 décembre 2023, le Conseil des gouverneurs nomme Mme Roxanne Bouchard à titre de membre du Conseil pour un mandat de trois (3) ans à compter de l'approbation par celui-ci.

(b) QUE, comme recommandé par le Comité de gouvernance et présenté à l'assemblée du 15 décembre 2023, le Conseil des gouverneurs recommande au lieutenant-gouverneur en conseil la nomination de [*] à titre de membre du Conseil pour un mandat de trois (3) ans.

(c) QUE, comme recommandé par le Comité de gouvernance et présenté à l'assemblée du 15 décembre 2023, le Conseil des gouverneurs recommande au lieutenant-gouverneur en conseil la nomination de [*] à titre de membre du Conseil pour un mandat de trois (3) ans.

Adopté à l'unanimité

* Note : Les noms des candidats ne figureront pas dans le procès-verbal avant leur nomination et l'annonce publique de la décision du ministère.

8. Autres questions

** M. Jay Barbeau quitte la réunion.

Une discussion s'ensuit sur le plan de relève à la vice-présidence du Conseil. M. Cameron fait le point sur les travaux du Comité de gouvernance du Conseil et facilite une discussion sur l'état d'avancement du renouvellement.

** M. Barbeau retourne à la réunion.

En réponse à une question, une discussion s'ensuit sur les processus de gouvernance au Sénat. M. Cameron confirme ensuite qu'il n'y a pas d'autres sujets à traiter.

9. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fermée du Conseil des gouverneurs est levée à 9 h 51.

SÉANCE PUBLIQUE

Le président du Conseil des gouverneurs (« le Conseil »), M. Vernon Camerons, déclare la séance ouverte à 10 h 2 et la secrétaire de l'Université, Mme Danielle Vincent, confirme qu'il y a quorum. M. Cameron souligne le Traité Robinson-Huron de 1850 et que l'Université Laurentienne se trouve sur les terres traditionnelles des Atikameksheng Anishnawbek et que la Ville du Grand Sudbury comprend également celles de la Première Nation de Wahnapiatae. Il importe d'exprimer notre profond respect à tous les peuples autochtones et, comme signe de notre relation suivie avec eux, nous appuierons les recommandations émises par le Groupe de travail sur la vérité et la réconciliation de l'Université Laurentienne. M. Cameron indique que la séance publique est diffusée en direct.

M. Cameron profite de l'occasion pour souhaiter la bienvenue à deux nouveaux membres, M. Similoluwa (Simi) Olufowobi, le nouveau représentant de l'Association générale des étudiants, et M. Medhi Tavafi, le nouveau représentant de l'Association des étudiants aux cycles supérieurs.

SÉANCE D'INFORMATION

A. Séance d'apprentissage : Comité de durabilité environnementale

À l'invitation de M. Cameron, M. John Gunn présente les cinq (5) étudiants qui prendront la parole, à savoir Avery Morin, Anastacia Chartrand, Adam Lepage, Benoit Lalonde et Taylor Nicholls. Ils sont invités à montrer le travail qu'ils effectuent sur le campus de l'UL en ce qui concerne la durabilité environnementale. Un diaporama est présenté, ce qui est bien reçu par les membres du Conseil des gouverneurs.

POUR DÉCISION

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Brian Ramakko, appuyé par M. Medhi Tavafi, que l'ordre du jour soit adopté dans la forme présentée.

Adopté à l'unanimité

2. Déclaration de conflits d'intérêts

M. Cameron invite les membres à indiquer des conflits d'intérêts. Il est souligné que le membre du Conseil, M. David Harquail, avait déclaré un conflit potentiel d'intérêts qui peut survenir à l'occasion si les discussions en venaient à porter sur le traitement réservé aux fonds de dotation et (ou) les contributions différées. M. Jay Barbeau en déclare un en ce qui concerne l'article 8.2 Nomination à la vice-présidence. Aucun autre conflit d'intérêts n'est déclaré.

3. Résolution en bloc

M. Cameron demande qu'une proposition soit effectuée sous forme de résolution en bloc pour les articles suivants figurant dans la documentation du Conseil :

3.1 Procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 20 octobre et de l'assemblée extraordinaire du 1^{er} novembre 2023.

3.2 Comité de vérification et de gestion des risques

3.2 A. Nomination de membres au Comité d'éthique de la recherche (CER)

3.3 Sommaires des rapports d'information des comités permanents du Conseil

3.3 A. Rapport du Comité de vérification et de gestion des risques

3.3 B. Rapport du Comité des finances et des biens immobiliers

3.3 C. Rapport du Comité de gouvernance

3.3 D. Rapport du Comité des ressources humaines

3.3 E. Rapport du Comité mixte du bilinguisme

En l'absence de questions, de commentaires ou de discussions, la proposition est examinée dans la forme présentée.

Il est proposé par M. Aaron Barry, appuyé par M. Jay Barbeau,

QUE les articles figurant ci-dessus soient approuvés en bloc dans la forme présentée.

Adopté à l'unanimité

4. Rapport de la rectrice

M. Cameron invite la rectrice et vice-chancelière par intérim, Mme Sheila Embleton, à présenter ses rapports.

Elle souligne que la documentation de la réunion comprend des renseignements détaillés sur les rapports qui ont été présentés au Sénat en novembre et décembre 2023. Elle indique que le ministère des Collèges et Universités (MCU) n'a pas encore approuvé le Plan de transformation de l'Université, fait le point sur les efforts de recrutement de cadres administratifs supérieurs et mentionne que l'Université Laurentienne s'est bien classée lors du récent palmarès des meilleures universités de recherche au Canada.

5. Mise à jour financière (trésorerie, prévisions financières, mise à jour sur les inscriptions, cadre de planification, rendement des placements, fonds de pension et de dotation)

M. Cameron invite la vice-rectrice aux finances et à l'administration, Mme Sylvie Lafontaine, à présenter cet article. Elle met en relief trois (3) éléments clés qui figuraient dans la documentation de la réunion : les soldes de trésorerie, les inscriptions préliminaires équivalent temps plein (ETP) au 1^{er} novembre 2023 et les rendements des placements au 30 septembre 2023.

À la suite de la présentation de Mme Lafontaine, une question est posée. Une discussion s'ensuit sur l'excédent potentiel et les travaux en cours pour en arriver à une projection en bonne et due forme. Un membre se dit inquiet de la dépendance à l'égard de la hausse des inscriptions relatives à trois (3) programmes. On reconnaît que ce genre d'augmentation ne saurait perdurer et qu'il convient de garder cette incertitude à l'esprit tout en veillant au soutien des étudiants. Une discussion s'ensuit sur les types de logements d'étudiants qui pourraient être nécessaires, et Mme Lafontaine indique que cette question fera partie des discussions qui auront lieu dans le cadre d'un examen stratégique de l'usage des éléments d'infrastructure de l'Université. Une discussion porte enfin sur le fait que la stratégie de recrutement de l'Université est axée sur la diversité, tant en matière des pays d'origine des étudiants que de programmes d'études.

6. Comité de vérification et de gestion des risques

6.1 Pour approbation : Politique sur la neutralité institutionnelle

M. Cameron demande à Mme Embleton de présenter ce point. Elle donne le contexte de cette politique, explique qu'elle est née de la nécessité de maintenir un milieu qui favorise un discours ouvert, valorise la diversité et respecte l'indépendance des points de vue des membres de la communauté. Mme Embleton précise que la politique proposée vise à préserver la liberté d'expression et la liberté universitaire, dans les limites de la loi, sans que personne ne se sente contraint par l'Université ou par des propos qu'auraient tenus les membres de la direction.

La politique ne s'appliquerait pas aux membres du corps professoral, du personnel ou de la population étudiante de l'Université puisqu'ils ne sont pas autorisés à s'exprimer au nom de l'Université. On s'inquiète du fait que, malgré cela, la politique est trop diffuse et que l'on pourrait l'interpréter comme devant s'appliquer aux membres du corps professoral, du personnel ou de la population étudiante de l'Université si leur déclaration pouvait donner à penser, à tort, qu'ils s'expriment au nom de l'établissement.

On s'inquiète aussi du fait que la politique pourrait être interprétée comme étant trop restrictive, empêchant la direction de l'Université de défendre les intérêts de celle-ci dans les limites de son mandat.

Face à ces inquiétudes, il est proposé de modifier la politique comme suit (le texte **en gras** reflète les changements/ajouts apportés à la politique dans la forme présentée) :

1.1

L'Université Laurentienne s'engage à instaurer un environnement qui favorise le dialogue ouvert, valorise la diversité et respecte l'indépendance des points de vue des membres de sa communauté. En accord avec cet engagement et conformément à la [Politique de liberté de parole \(liberté d'expression\)](#) en vigueur, l'Université reconnaît l'importance que revêt l'impartialité et s'abstient de toute prise de position politique ou sociale, **autre que celles qui sont conformes à son mandat ou à ses politiques.**

2.1

~~Cette politique ne s'applique qu'aux départements et aux bureaux, y compris le Conseil des gouverneurs, de l'Université Laurentienne. Elle ne s'applique qu'aux porte-parole de l'Université ou aux personnes dont on peut raisonnablement penser qu'elles s'expriment au nom de l'Université. Cette politique ne s'applique pas aux associations d'étudiants, aux groupes syndicaux ou aux clubs dirigés ou non par des étudiants. Elle ne s'applique pas non plus aux déclarations personnelles faites par les responsables de l'Université en dehors de leurs fonctions institutionnelles.~~

Cette politique ne s'applique qu'au recteur et vice-chancelier ou à la rectrice et vice-chancelière, au président ou à la présidente du Conseil, aux agents de l'Université ou aux personnes à qui celles-ci ont délégué le pouvoir de parler en leur nom. Cette politique ne s'applique pas non plus aux déclarations personnelles faites par les responsables de l'Université en dehors de leurs fonctions institutionnelles.

4.2

Impartialité : L'Université restera impartiale concernant les questions de nature politique, sociale ou idéologique et s'abstiendra de tout plaidoyer en faveur de partis politiques, de candidats ou de causes quelconques, **autres que celles qui sont conformes à son mandat ou à ses politiques.**

À la suite des discussions, on présente une proposition visant à modifier la politique.

Il est proposé par M. Brian Ramakko, appuyé par M. Medhi Tavafi,

QUE, comme présenté à l'assemblée du 15 décembre 2023, la Politique sur la neutralité institutionnelle soit modifiée.

Adopté à l'unanimité

Il est proposé par M. Aaron Barry, appuyé par M. Jay Barbeau,

QUE, comme recommandé par le Comité de vérification et de gestion des risques et modifié à l'assemblée du 15 décembre 2023, le Conseil approuve la Politique sur la neutralité institutionnelle.
Adopté à l'unanimité

6.2 Pour approbation : États financiers vérifiés du Régime de retraite

M. Cameron signale que, dorénavant, les états financiers du Régime de retraite seront d'abord présentés et examinés par le Comité des pensions, puis par le Comité de vérification et de gestion des risques et enfin par le Conseil des gouverneurs. Invitée par M. Cameron à s'exprimer à ce sujet, Mme Lafontaine précise que les états ont été examinés par le Comité des pensions et le Comité de vérification et de gestion des risques et qu'aucune question ni lacune n'a été relevée. Il est noté que, une fois approuvés, ces états seront déposés auprès de l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers avant le 31 décembre 2023.

Mme Lafontaine invite alors le vérificateur externe de BDO, M. David Veld, à prendre la parole. Il souligne que, à la suite de l'approbation des états financiers par le Conseil des gouverneurs, BDO sera en mesure de publier un rapport final sur les états financiers vérifiés du Régime de retraite.

En l'absence de questions ou de commentaires, la résolution est examinée dans la forme présentée.

Il est proposé par M. Brian Ramakko, appuyé par M. Aaron Barry,

QUE, comme recommandé par le Comité de vérification et de gestion des risques et présenté à l'assemblée du 15 décembre 2023, le Conseil approuve les états financiers vérifiés du Régime de retraite de l'Université Laurentienne de Sudbury pour l'exercice se terminant le 30 juin 2023 et le Rapport du vérificateur.

Adopté à l'unanimité

6.3 Pour information : Plan stratégique provisoire

M. Cameron invite M. Chris Loreto, directeur et responsable de la pratique de consultation en gestion chez StrategyCorp, à prendre la parole. Il fait savoir que l'Université est à la troisième de la quatrième phase du Plan stratégique en cours d'élaboration. Il décrit le processus de consultation qui a vu éclore le projet et indique qu'il représente bien les domaines qui font l'objet d'un consensus au sein de la communauté au sujet de l'établissement. M. Loreto souligne également qu'une bonne stratégie engendre des effets en cascade au sein de l'organisation concernée dans son ensemble, et que le Plan stratégique final verra chaque faculté, école et membre du corps professoral et du personnel jouer un rôle dans la mise en œuvre des engagements qui y sont énoncés.

Une discussion s'ensuit sur l'inclusion des indicateurs de mesure de la réussite et M. Loreto indique qu'ils sont en cours d'élaboration et qu'ils seront incorporés dans la version définitive du Plan stratégique qui sera soumise à l'approbation du Conseil.

7. Comité des finances

7.1 Pour approbation : Droits de scolarité 2024-2025 des étudiants canadiens de l'Ontario et de l'extérieur de la province

M. Cameron invite la vice-rectrice principale aux études par intérim, Mme Brenda Brouwer, à discuter de la question. Elle explique que le ministère des Collèges et Universités (le ministère) a mis en place un gel général des droits de scolarité des étudiants canadiens en 2019 qui est toujours en vigueur. Un mécanisme a toutefois été ajouté permettant aux établissements d'augmenter les droits de scolarité des étudiants canadiens de trois programmes au maximum dont les droits sont inférieurs à la moyenne

sectorielle, à condition qu'ils demandent et obtiennent l'approbation du ministère. L'Université Laurentienne a soumis trois (3) programmes à son examen et a reçu son approbation et propose d'augmenter les droits de scolarité des trois programmes en question.

En l'absence de questions ou de commentaires, la résolution est examinée dans la forme présentée.

Il est proposé par M. Aaron Barry, appuyé par M. Brian Ramakko,

QUE, comme recommandé par le Comité des finances et des biens immobiliers et présenté à l'assemblée du 15 décembre 2023, le Conseil des gouverneurs approuve une augmentation des droits de scolarité de 3 % pour le baccalauréat en informatique, de 7,5 % pour le baccalauréat en génie et de 7,5 % pour la maîtrise en architecture pour les semestres automne/hiver 2024-2025.

Adopté à l'unanimité

8. Comité de gouvernance

8.1 Pour approbation : Politique sur les conflits d'intérêts

M. Cameron invite la présidente du Comité, Mme Laura Kurkimaki, à présenter cet article. Elle demande ensuite à la secrétaire de l'Université, Mme Danielle Vincent, à prendre la parole. Elle rappelle que l'Université a pris au cours des dernières années des mesures de réforme de ses pratiques relatives aux conflits d'intérêts, y compris l'approbation de procédures et de pratiques informelles. Elle précise que la politique proposée vise à formaliser et à développer les dispositions déjà prises afin de fournir des orientations supplémentaires aux membres du Conseil. Une question est soulevée et il est confirmé que cette politique est censée s'appliquer uniquement aux membres du Conseil des gouverneurs et de ses comités.

En l'absence de questions ou de commentaires, la résolution est examinée dans la forme présentée.

Il est proposé par M. Medhi Tavafi, appuyé par M. Brian Ramakko,

QUE, comme recommandé par le Comité de gouvernance et présenté à l'assemblée du 15 décembre 2023, le Conseil des gouverneurs approuve la Politique sur les conflits d'intérêts des membres du Conseil des gouverneurs et de ses comités.

Adopté à l'unanimité

8.2 Pour approbation : Nomination à la vice-présidence du Conseil

M. Cameron demande à M. Jean-Pierre (Jay) Barbeau de se retirer brièvement, le temps que la question soit présentée et discutée. M. Cameron demande à Mme Kurkimaki à s'exprimer à ce sujet. Elle indique que le poste de vice-président du Conseil est actuellement vacant et que M. Jay Barbeau a confirmé son intérêt et sa volonté à se porter candidat. En consultation avec les membres du Comité de gouvernance, Mme Kurkimaki est heureuse de recommander à l'unanimité la nomination de M. Barbeau.

En l'absence de questions ou de commentaires, la résolution est examinée dans la forme présentée.

Il est proposé par Mme Tammy Manitowabi, appuyé par M. Medhi Tavafi,

QUE, comme recommandé par le Comité de gouvernance et présenté à l'assemblée du 15 décembre 2023, le Conseil des gouverneurs élise M. Jean-Pierre (Jay) Barbeau à la vice-présidence du Conseil pour le reste du mandat du vice-président précédent, à compter de la date d'approbation jusqu'à la fin du 30 juin 2024.

Adopté à une (1) abstention de M. J. Barbeau.

9. Rapport du Conseil de l'Université Laurentienne pour la formation des autochtones (CULFA)

M. Cameron invite le vice-recteur associé à l'enseignement et aux programmes autochtones, M. Dominic Beaudry, à prendre la parole. Il souligne que l'autochtonie et le mandat triculturel de l'Université figurent dans le Plan stratégique provisoire, puis indique que, à la demande du président du CULFA, M. Martin Bayer, il lira à haute voix la correspondance incluse dans la documentation de la réunion. M. Beaudry se dit optimiste du fait que le mandat triculturel demeure une considération importante à l'heure où l'Université va de l'avant avec ses projets de transformation et de planification stratégique.

10. Questions du président

M. Cameron fait savoir que, en ce qui le concerne, il n'y a pas d'autres points à discuter. Il laisse toutefois aux membres du Conseil la possibilité de formuler des observations finales. Une discussion s'ensuit sur les relations de travail entre l'Université et le Syndicat des employés de l'Université Laurentienne (SEUL).

11. Autres questions

M. Cameron indique qu'il n'y a pas d'autres questions à discuter ou à traiter.

12. Discussion à huis clos

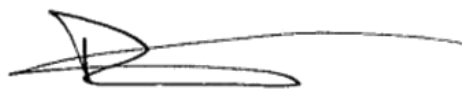
Le Conseil des gouverneurs discute alors de questions à huis clos en l'absence des membres de l'Équipe de direction à compter de 12 h 5.

13. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 h 40.



Vernon Cameron, président



Danielle Vincent, secrétaire de l'Université